

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 23 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaients présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHAU, Loïc JAMBOU, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Yann SOULABAIL), Catherine PEPIN (pouvoir donné à Malorie MEHEUST), Valérie TRAISSAC (pouvoir donné à Françoise HURSON), Marie-Noëlle MORISE (pouvoir donné à Jean BELLEC), Amandine ANDRE (pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT)

Messieurs Eric TOULGOAT (pouvoir donné à Sylvie GUIGNARD), Sébastien BOUL (pouvoir donné à Angélique STEUNOU)

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2024-38

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE – RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC
HAMEAU DU TERTRAIN ET PLACE JOSEPH LE BRIX**

Rapporteur : Monsieur Hubert HILLION – Adjoint à l'environnement et au cadre de vie

Dans le cadre de la rénovation des installations d'éclairage public, afin de lutter contre la pollution lumineuse, des mâts et foyers d'éclairage sont à remplacer dans le Hameau du Tertrain et place Joseph Le Brix.

Le projet de rénovation des mâts d'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor s'effectue pour un montant estimatif de **12 960,00 € TTC** (*coût total des travaux majoré de 8 % de frais de maîtrise d'ingénierie*).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Énergie, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier, approuvé par le comité syndical du SDE 22 le 20 décembre 2019, d'un montant de **7 800,00 €**.

Ce montant est calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8 %, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier, conformément au règlement du SDE 22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois, selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes, puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

En conséquence, **je vous propose :**

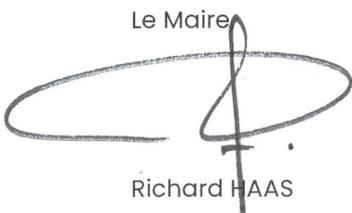
- D'approuver le projet de rénovation des mâts d'éclairage public situés Hameau du Tertrain et place Joseph Le Brix présenté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor (montant estimatif de 12 960,00 € TTC) et de valider la subvention communale versée au SDE 22 pour un montant de **7 800,00 € TTC**.
- Et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention correspondante, ainsi que tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport, ne soulevant ni avis contraire, ni observation, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Langueux, le 24 avril 2024

Le Maire



Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,



Malorie MEHEUST

Ant Projet Sommaire

Affaire : 48608
10/02/2023 FP

LANGUEUX
Rénovation EP Hameau du Terrain
Pollution lumineuse



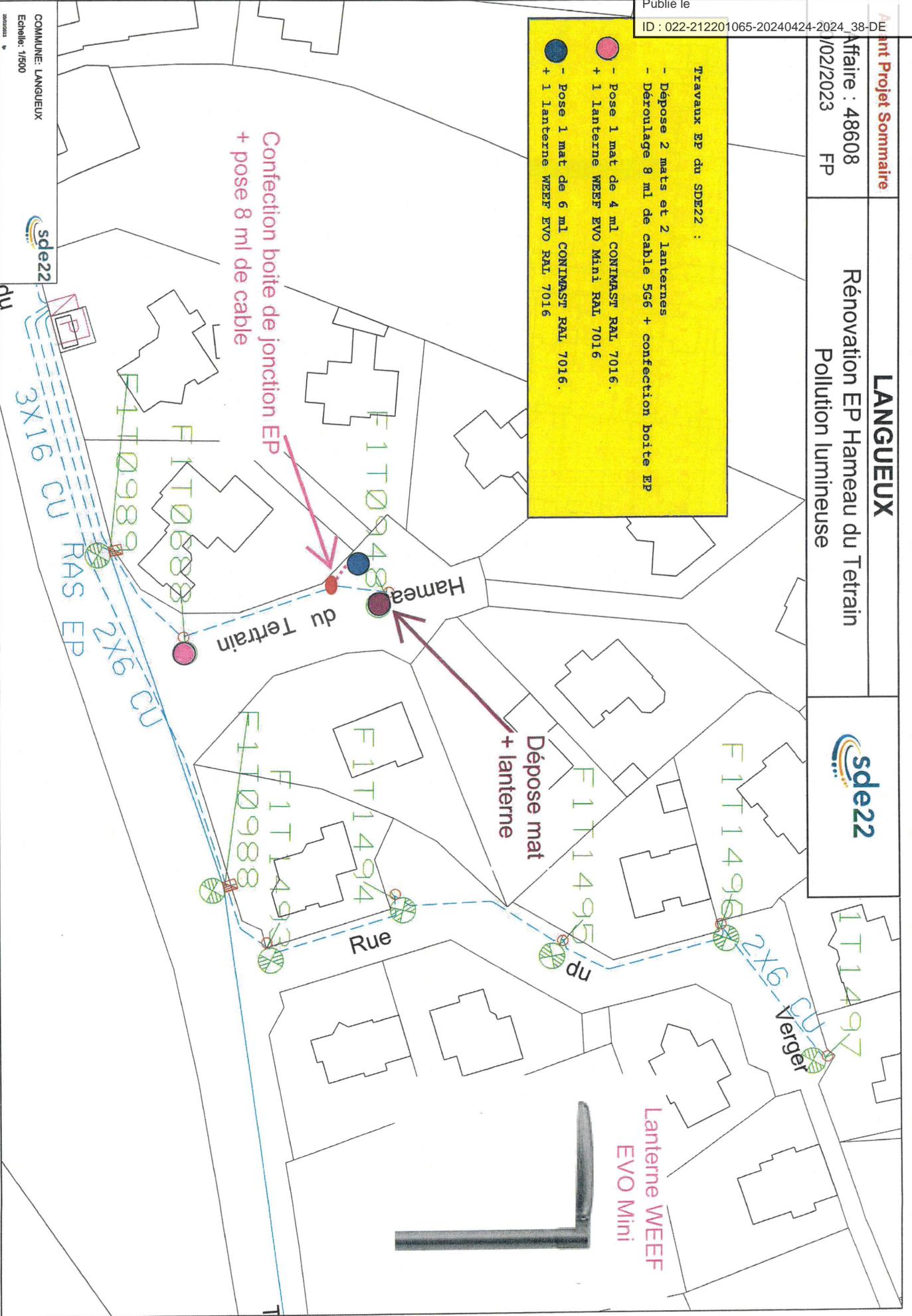
Travaux EP du SDE22 :

- Dépose 2 mats et 2 lanternes
- Déroulage 8 ml de câble 566 + confection boîte EP
- Pose 1 mat de 4 ml CONIMAST RAL 7016.
- + 1 Lanterne WEEF EVO Mini RAL 7016
- Pose 1 mat de 6 ml CONIMAST RAL 7016.
- + 1 Lanterne WEEF EVO RAL 7016

Confection boîte de jonction EP
+ pose 8 ml de câble

Dépose mat
+ lanterne

Lanterne WEEF
EVO Mini



Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 022-212201065-20240424-2024_38-DE

Ant Projet Sommaire

Affaire : 48608
02/2023 FP

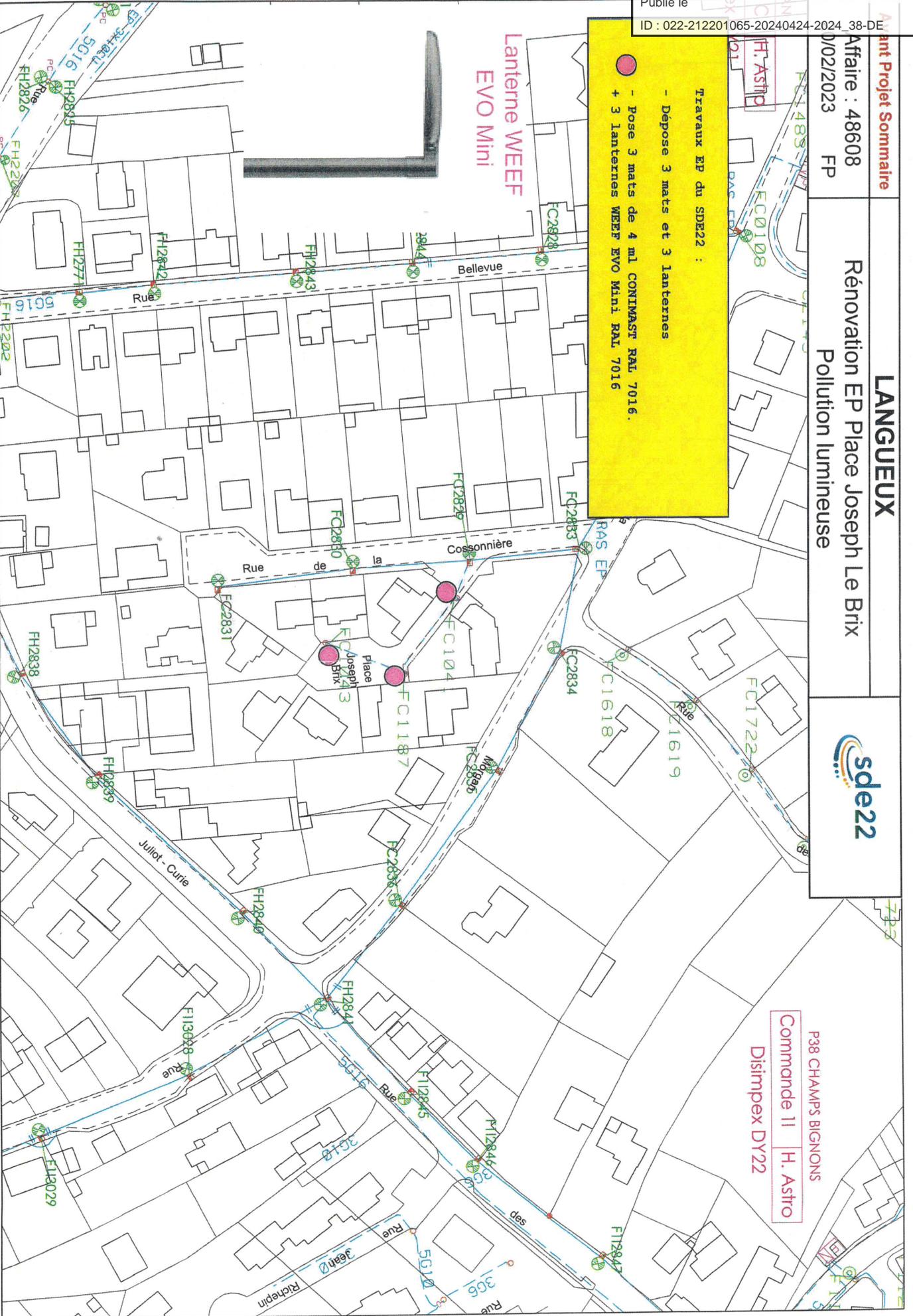
Rénovation EP Place Joseph Le Brix
Pollution lumineuse

LANGUEUX



P38 CHAMPS BIGNONS
Commande 11 H. Astro
Disimpex DY22

Travaux EP du SDE22 :
- Dépose 3 mats et 3 lanternes
- Pose 3 mats de 4 ml CONIMAST RAL 7016.
+ 3 lanternes WEEF EVO Mini RAL 7016.



Lanterne WEEF
EVO Mini